

Relevé de décisions

Conseil de l'INSPÉ de Bretagne du 31 janvier 2025

Au cours de sa séance du 31 janvier 2025, le conseil de l'INSPÉ a

➤ adopté :

- la délibération 2025-01 portant approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2025 (Ne prend pas part au vote : 2 - Abstention : 1 - Pour : 18)
- la délibération 2025-02 portant implantation du parcours de master MEEF – PLC Breton sur le site de Rennes afin de consolider le parcours et la filière (Unanimité – Pour : 21)
- la délibération 2025-03 portant approbation de la feuille de route fixant les préconisations formulées par le COSP du 17/01/2025 (Unanimité – Pour : 21)
- la délibération 2025-04 portant création d'un diplôme universitaire « Intelligence artificielle en éducation » proposé aux personnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mais également aux personnels de structures associatives et de collectivités territoriales. (Unanimité – Pour : 20)

➤ entendu des informations et débattu sur :

- une présentation générale de la politique des relations européennes et internationales. Celle-ci vise à développer les compétences professionnelles des étudiants et des personnels de l'INSPÉ. Elle soutient la recherche en éducation et l'insertion professionnelle des étudiants. Cette stratégie renforce l'attractivité et le rayonnement de l'institut.
- les effectifs 2024/2025 en master MEEF, dont la tendance est à la baisse, sauf dans les parcours de la mention 4 - PIF. La position de l'INSPÉ est de consolider la communication auprès des étudiants, de poursuivre la démarche qualité, d'élargir l'offre de formation continue et positionner l'Institut comme un acteur majeur de la recherche en éducation.

Rennes, le 3/02/2025

Le directeur de l'INSPÉ de Bretagne



Nicolas TOCQUER